

RETRO COURSE

15 Avril 2009

L'ACTUALITÉ DES COURSES DE VOITURES HISTORIQUES

Régularité - Circuit

100 tours Paul Ricard

La bonne formule

Paris Nice Automobile



L'album photo



528 - Dep. 7,00€ - SOM 7,00€ - IMS - Eur. 7,50€ - T2 6,00€ - Prix fixe 8,00€

Régularité

Neige
et glace



Histoire

Hommage
Pat Moss



M 01160 - 66 - F : 6,50 C



Edito



Les parcours des différents rallyes historiques se déroulent sur le territoire français, souvent élaborés avec beaucoup de soin par les organisateurs, nous font découvrir les merveilles et les richesses ô combien variées de notre beau pays. Il est certes des régions, qui par leur géographie, leur climat, voire leur densité urbaine, sont plus ou moins propices au passage de ces épreuves. Il est également

le, la seule fédération délégataire du Ministère de la Jeunesse et des Sports de la République Française. On sait le long travail administratif nécessaire au dépôt d'un dossier dans les préfectures concernées, le passage en commission de sécurité, etc.

On pourrait donc penser que ces formalités se déroulent de la même façon sur l'ensemble du territoire de la République. On serait aussi en droit d'attendre qu'un accord obtenu ne soit

que des petits baronnets de province s'arrogeraient le droit d'accommoder les lois et règlements de la République à leur façon. Cela ne serait naturellement pas supportable.

Toujours en parcourant notre douce France, on apprend qu'un circuit – mondialement connu, les plus grands champions de l'histoire du sport automobile depuis 1958 ont pu y exacerber leurs talents – serait sous la menace d'une suspension totale de ses activités, exigée par une poignée d'irréductibles autophobes. Lesquels se sont naturellement installés à proximité du circuit bien après la construction de celui-ci.

Que les collectivités locales qui gèrent ce circuit ne créent pas une oreille très attentive, voire extrêmement attentive, à l'apport économique créé par les multiples activités de ce circuit (dans lesquelles la compétition pure n'entre que partiellement), serait une attitude

grave et irresponsable surtout dans le contexte économique et social que nous connaissons. Et qu'une poignée de citoyens, tout à la protection de ses peu délicats tympans

puisse s'opposer à l'intérêt majoritaire, et obtenir gain de cause serait une bien curieuse leçon de démocratie. Cela ne serait naturellement pas supportable.

C'est pour cela qu'il faut se mobiliser pour la défense de Charade.

Et sortir notre passion de ces zones interdites.

YVES GALLET
RÉDACTEUR EN CHEF

Zones interdites

Indéniable que le rallye en général est, par tradition, davantage populaire dans certaines contrées que dans d'autres, où il est moins bien perçu, voire supporté. Il est également vrai que l'histoire a fait que certaines régions ont été – et sont encore – davantage concernées que d'autres par le passage des épreuves routières.

Ce sont des données que doivent prendre en considération les organisateurs sérieux et ils le font. D'autant plus lorsqu'ils mettent sur pied une épreuve d'après la réglementation édictée par la FISA, qui est, rappelons-

pas remis en cause la veille du départ d'une épreuve. C'est pourtant bien ce qui s'est passé lors du déroulement du 1er Paris-Nice-Automobile sur le territoire du département des Alpes-Maritimes. Ce rallye s'est vu en effet refuser la fermeture des routes des deux spéciales prévues. Quelques jours plus tard, une autre épreuve, dont c'était également la première édition, mais d'organisation locale, celle-ci, s'est vue accorder les autorisations nécessaires. Penser qu'il existe un consensus pour limiter l'usage privé des routes du département aux seuls rallyes locaux, reviendrait à admettre

RÉTRO COURSE

L'actualité des courses de voitures historiques

**RÉTRO COURSE
EST PUBLIÉ PAR LES
EDITIONS STEVENS**

SA AU CAPITAL DE 38173,25 €

ADMINISTRATION
BP 337, 80103 ABBEVILLE CEDEX
TEL 03 22 20 15 62 - FAX 03 22 24 90 27

REDACTION
TEL / FAX 04 79 60 03 58
redaction@retrocourse@free.fr

ABONNEMENTS
DELPHINE DUPUIS
TEL 03 22 23 77 03 - FAX 03 22 23 32 30
ABONNEMENT@MYBOOST.FR

ANCIENS NUMÉROS
NELLY BOUTON
TEL 03 22 60 03 03 - FAX 03 22 60 08 57
N.BOUTON@STEVENS-EDITIONS.FR

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:
GILLES STIEVENART

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION:
GILLES STIEVENART

RÉDACTEUR EN CHEF:
YVES GALLET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION:
NELLY BOUTON

RÉDACTEUR GRAPHISTE:
LAURENT PLATEAU

PHOTOS:
MM. MORELLI-BERTIER, CARMECIS, YVES GALLET, GILLES VITRY, BARBARA GALLET, PHOTOGRAPHY/OLIVIER BOUVIER, WORLD RACE IMAGE, BRUNO ROUDOULES

ONT PARTICIPÉ:
MICHÈLE BERTIER, FRANÇOISE CONCONI, LAURENT CORNÉE, CHRISTIAN MOYI, MICHEL MORELLI, FRANÇO FIORUCCI, POL SANTAMARIA, MARTIN SHARP, BRUNO ROUDOULES, LUC SOUMHAILLÉ, VINCENT ROUSSEL, MAFALDA RANA BERRA

SECRÉTARIAT: ALVANZA STIEVENART

FABRICATION: EDITIONS STEVENS

IMPRESSION: NIMIFI (BELGIQUE)

DISTRIBUTION:
NMPP (FRANCE)
TONDEUR (BELGIQUE)

N° DE COMMISSION PARITAIRE:
0909K79053

Tous les droits de reproduction sont réservés. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite.

SERVICE PUBLICITÉ

POLYCHRONO
TEL / FAX 04 79 60 03 58
pub@retrocourse@free.fr

SERVICE PETITES ANNONCES

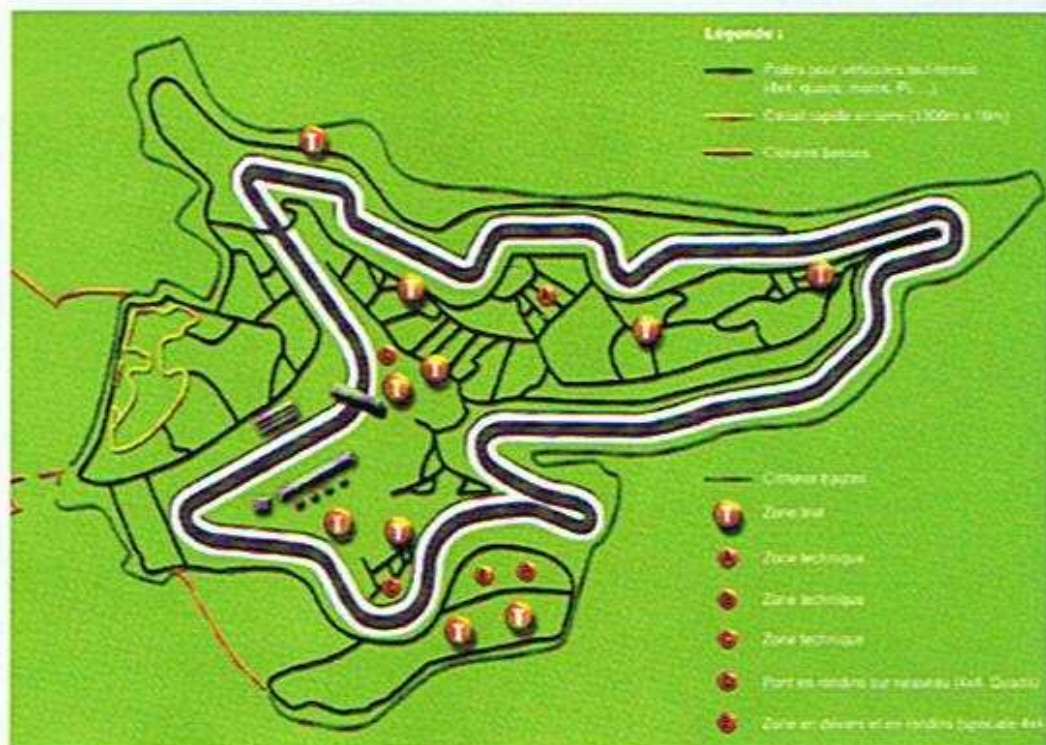
PARTICULIERS : NELLY BOUTON
TEL : 03 22 60 03 03
FAX : 03 22 60 08 57
PROFESSEURNELLE : POLYCHRONO
TEL / FAX : 04 79 60 03 58

Le Patrimoine du sport auto menacé

Il faut sauver Charade !

UN CIRCUIT MYTHIQUE, CELUI DE CHARADE, EST EN PASSE DE NE PLUS POUVOIR ACCUEILLIR DE SPORT MÉCANIQUES POUR CAUSE DE NUISANCES SONORES. CE CIRCUIT DE MONTAGNE, NOUS EN AVONS TOUS ENTENDU PARLER. TOUS LES AMOUREUX DE SPORTS MÉCANIQUES RÊVENT DE S'Y RENDRE, TOUS CEUX QUI S'Y SONT RENDUS ONT ENVIE D'Y RETOURNER. POURTANT, UNE ASSOCIATION DE RIVERAINS, REGROUPANT UNE PETITE CENTAINE DE PERSONNES, S'EST CONSTITUÉE AFIN DE LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES DUES À L'EXPLOITATION DU CIRCUIT CHARADE. ENTENDEZ PAR LÀ, D'OB-

TENIR LA CESSATION DES ACTIVITÉS MÉCANIQUES DE CE MONUMENT FRANÇAIS DONT LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES NE SONT PAS NÉGLIGEABLES DANS LA RÉGION.



Le Président du Tribunal de Grande Instance, suite à une délibération en Référé, datée du 30 avril 2008, a mandaté un expert afin d'évaluer l'impact sonore du circuit de Charade, notamment vis-à-vis de la contrainte imposée par l'arrêté municipal en vigueur, arrêté qui limite les émissions sonores du circuit à 55 dB en dehors de 10 journées de courses autorisées par an. Un rapport d'expertise acoustique devrait être prochainement remis au Président du TGI. Si les conclusions

de ce rapport confirment la mise en application de l'arrêté municipal et qu'aucun accord ne peut être trouvé avec les riverains – dont certains se sont installés bien après la construction du circuit, et pour cause car Charade a été construit en 1968, le circuit risque bel et bien la fermeture. Le Vice-Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme, en charge de cet épineux dossier, affirme cependant qu'il n'est pas là pour fermer le circuit, mais pour le faire vivre. Pourtant, l'arrêté municipal limitant le niveau sonore du site à 55dB n'a pas été contesté. Les pouvoirs publics observent, analysent, mais on ne peut pas dire qu'une volonté politique de faire vivre et rentabiliser Charade existe. Expertises, contre-expertises, états des lieux, les formalités se succèdent et rien ne bouge. Un groupe de passionnés de sports mécaniques, amoureux du site, s'est constitué pour créer l'association : Agissons pour Charade.

Aujourd'hui, Agissons pour Charade a décidé de contacter les médias pour amplifier sa voix. Cette association a pour but d'étudier et proposer aux dirigeants du site et aux riverains des solutions

viables pour l'avenir du site. Plus nous serons nombreux à revendiquer le maintien des activités de sports mécaniques du Circuit de Charade, plus nous aurons de poids pour faire entendre ces propositions. On trouvera sur le site : www.pour-charade.fr une présentation de l'association, l'actualité des rencontres avec les différents protagonistes, les actions, la liste des adhérents, un bulletin d'adhésion. Le montant de l'adhésion est de 5€ pour les particuliers et de 50€ pour les entreprises.

Agissons pour Charade tient à préciser qu'elle croit en un développement respectueux des contraintes environnementales. Propriété du Conseil Général du Puy-de-Dôme, le circuit de Charade a bénéficié d'investissements importants. En cas de fermeture, l'argent du contribuable aura été dépensé en vain. Les membres de cette association souhaitent constituer une force de propositions et de médiation auprès des différents acteurs. Ils souhaitent apporter leur connaissance des réseaux de ce secteur d'activité et leurs idées en termes d'offres, tant sur le plan événementiel que pédagogique ou économique. En un



peu plus de trois mois Agissons pour Charade a récolté quelque 400 adhésions et souhaite être une force de propositions auprès des différents intervenants. L'objectif de 1000 adhésions, voire davantage n'est pas utopique.

Un tracé mythique, appartenant au Patrimoine

Le circuit de Charade a vu courir les plus grands noms de la Formule 1, de Jacky Stewart à Patrick Depailler, en passant par Alain Prost et bien d'autres... Il est le plus beau circuit automobile du monde * comme le proclamait Stirling Moss. Par ailleurs, son positionnement géographique lui confère de nouvelles orientations tournées, entre autres, vers la mise en valeur de son patrimoine. Le circuit de Charade, temple des sports mécaniques, se positionne entre celui de Spa, royaume de la vitesse, et celui de Nürburgring, royaume des virages. Un des seuls circuits de montagne encore en activité en Europe. Homologué FFSM Grade 3, le circuit est situé au pied du Puy-de-Dôme, à 10 Km de Clermont-Ferrand. Circuit de montagne d'une longueur de 4 Km (3,975), 22 virages, d'une largeur de 9 à 12 mètres. Il a été créé en 1968 et a connu la Formule 1 de 1965 à 1970 avec des pilotes de renom tels que Jackie Stewart

Jean Pierre Beltoise, Jacky Ickx et le local Patrick Depailler. Le circuit a été entièrement renové en 1990 et les nouvelles installations (stands, salle de réception, salle vidéo...) inaugurées en 2001. L'entrobé a été refait à neuf en 2003. Charade n'est pas aujourd'hui uniquement un circuit de vitesses : ses pistes tout-terrain sont idéales : des dénivelés variants de 4 à 12,7 %, deux kilomètres dédiés à la vitesse, zones techniques avec franchissements, dévers et ponts.

La gestion par des collectivités locales

La gestion du circuit de Charade est confiée à la SEM de Charade, dont les actionnaires principaux sont des collectivités locales : le Conseil général du Puy-de-Dôme, Clermont Communauté et les deux communes de Saint-Genès-Champagnelle (à l'origine de l'arrêté municipal) et Royat (favorable au circuit et qui le cite sur son site internet). Minoritaires, les partenaires privés sont : La Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin, le Crédit Agricole Centre France, la Banque Populaire Massif-Central, la CCI de Clermont-Ferrand/Issoire, l'Anasou du Rhin, le Crédit local, l'ASACA ACA, la manufacture Française de pneumatiques Michelin. La Chambre régionale des comptes constate un déficit redonnant depuis 2004... Les

gestionnaires ont donc rééquilibré les comptes en supprimant du personnel, qui se retrouve sans directeur de site..., et en mettant en place des restrictions en tout genre. Pourtant, optimisées, les retombées économiques ont un beau potentiel. Pour mémoire, près de 20 000 personnes se rendent annuellement sur le circuit. Cette dynamique profite de près à l'hébergement et à la restauration des communes avoisinantes.

Une opposition virulente

On croyait le circuit de Charade intouchable, et voilà qu'une association de riverains entre en action avec une certaine vigueur contre l'un des plus beaux circuits français. Le Circuit de Charade fait l'objet quant à lui, d'un protocole d'accord, signé en 1996 entre le Président du CG63, les Maires des deux communes et le Président de l'association de protection du site de Charade. Ce protocole d'accord, signé en 1996 entre le Président du CG63, les Maires des deux communes et le Président de l'association de protection du site de Charade, ne lui donnent l'autorisation qu'à 3 manifestations par an ne dépassant pas 10 jours au total pour "toute activité mettant en œuvre des véhicules motorisés dont les caractéristiques techniques en matière d'environnement acoustique et de pollution atmosphérique respectent la législation en vigueur". Ce protocole a été renforcé par un arrêté municipal de la Commune de Saint-Genès-



Champagnelle daté du 11 mai 2007, fixant le seuil de nuisance sonore à 55 dB, exception faite des 10 jours de compétition (76 dB). Cet arrêté municipal n'ayant pas été contesté dans les deux mois réglementaires, il a été validé.



Alors, il est grand temps que les passionnés, en se mobilisant, montrent qu'eux aussi constituent une force à prendre en compte.



AGISSONS POUR CHARADE
71, RUE FONTGIEVE - 63000
CLERMONT-FERRAND
WWW.POUR-CHARADE.FR